

## PARLONS PRÉVENTION

### LES TREMBLEMENTS DE TERRE

**Les tremblements de terre sont imprévisibles et peuvent se produire à n'importe quel moment de l'année. Ils sont caractérisés par des secousses violentes et brusques du sol et causés par le mouvement de plaques tectoniques le long d'une ligne de faille dans l'écorce terrestre. Les tremblements de terre peuvent causer la liquéfaction du sol, des glissements de terrain, des fissures, des avalanches et même des tsunamis, et ils varient quant à leur durée, leur magnitude et leur intensité.**

Chaque année, on enregistre environ 5000 tremblements de terre de faible ou de grande intensité au Canada. La Colombie-Britannique est la province la plus touchée par les séismes importants du fait qu'elle est située en bordure de l'océan Pacifique, où l'on trouve certaines des lignes de faille parmi les plus actives au monde. En Ontario et au Québec, il y a fréquemment des tremblements de terre dans la vallée de la rivière des Outaouais et dans la vallée du Saint-Laurent.

Lorsque le sol tremble, les bâtiments, les véhicules, les routes et les ponts peuvent subir des dommages structurels et être détruits. Des structures et des objets peuvent se déplacer ou s'effondrer et, en conséquence, des personnes ou des animaux peuvent être blessés ou rester coincés sous des débris. Les services essentiels peuvent être perturbés, et il peut y avoir des pannes d'aqueduc, d'électricité, de gaz, de téléphone et de service Internet, notamment. La rupture de conduites de gaz ou de carburant peut aussi causer des incendies à propagation rapide et entraîner la dévastation de grandes zones. De plus, lorsqu'un séisme survient, les intervenants d'urgence sont souvent débordés, et les systèmes de protection contre l'incendie peuvent être hors d'état de marche à cause de la rupture des conduites principales ou de celles des gicleurs.

C'est pourquoi il est important que tout le monde au sein de votre organisation reçoive la formation nécessaire pour savoir quoi faire avant, pendant et après un tremblement de terre.

#### Savoir à quoi s'attendre

Il est important de savoir à quoi vous attendre avant qu'un tremblement de terre survienne. Ceux de faible intensité peuvent durer seulement quelques secondes et présenter peu de dangers, voire aucun. Ils peuvent provoquer de brèves coupures d'électricité et déplacer des objets dans les immeubles. Il est possible que vous sentiez le sol trembler, mais pas nécessairement.

En revanche, les séismes de grande intensité peuvent durer plusieurs minutes. Le mouvement intense du sol peut vous étourdir et vous désorienter. De violentes secousses pourraient aussi vous faire sentir comme sur un bateau qui tangue. Si vous vous trouvez dans un immeuble, en hauteur, au moment du séisme, vous pourriez sentir la structure osciller et entendre des bruits sourds si des structures, des meubles ou des objets tombent ou se déplacent violemment. Des fenêtres pourraient se briser, des panneaux de plafond pourraient tomber, et il serait probable que vous perdiez l'électricité et l'accès aux services de communication. De plus, comme c'est souvent le cas dans ce genre de situation d'urgence, les alarmes incendie et les systèmes de gicleurs pourraient se déclencher.

#### COMMENT SE PRÉPARER **AVANT** QU'UN TREMBLEMENT DE TERRE NE SURVIENNE?

- Incluez les mesures ci-dessous dans votre plan de continuité des activités et de reprise après sinistre :
  - Veillez à ce que les employés sachent où et de quelle façon ils pourront continuer de travailler en cas de sinistre (autre endroit sûr ou télétravail).
  - Formez les employés pour qu'ils puissent couper certains services clés, comme l'alimentation en eau, en électricité et en gaz. Assurez-vous d'étiqueter clairement les positions « ouvert » et « fermé » des robinets et des interrupteurs pour les différents services. En cas de rupture de conduites d'eau, votre source d'approvisionnement en eau pourrait être contaminée. Les principales causes d'incendie ou d'explosion après un tremblement de terre sont les défauts du filage électrique et les fuites de gaz.

- Préparez des trousse d'urgence, vérifiez leur contenu régulièrement, et assurez-vous qu'elles sont facilement accessibles. Dressez une liste exhaustive du matériel d'urgence nécessaire pour votre entreprise et son emplacement. Voici quelques éléments importants à inclure dans vos trousse :
  - Liste des personnes à joindre en cas d'urgence
  - Trousse de premiers soins
  - Lampe de poche et piles de rechange
  - Génératrices, piles de rechange et chargeurs portatifs
  - Bougies et allumettes
  - Bouteilles d'eau
  - Denrées non périssables, comme des barres énergétiques et de la nourriture en conserve
  - Ouvre-boîte manuel
  - Radio (pour suivre l'évolution de la météo)
- Protégez votre bâtiment afin de minimiser les dommages potentiels :
  - Consultez un ingénieur spécialisé en protection sismique ou en conception de structures pour connaître les modifications ou les ajouts nécessaires pour votre bâtiment.
  - Inspectez le bâtiment et réparez les composantes mal fixées ou endommagées.
  - Enlevez les arbres et les branches qui pourraient tomber sur votre toit ou les lignes électriques à proximité.
  - Évaluez la possibilité d'installer un robinet d'arrêt automatique du gaz pour couper l'alimentation en cas de secousse sismique et éviter que le gaz ne se propage dans l'immeuble. Une telle mesure réduira les risques d'incendie et d'explosion.
- Utilisez des courroies pour solidifier les installations fixes, comme les appareils au gaz et les chauffe-eau, et les ancrer dans la maçonnerie ou dans une poutre murale.
- Déterminez les objets non fixes qui pourraient être projetés violemment au sol ou contre le mur, comme les meubles, les électroménagers et les appareils électroniques, et utilisez des attaches et des ancrages pour les fixer au mur ou au plancher afin de les empêcher de bouger en cas de séisme.
- Installez des verrous de sécurité sur les tiroirs et les portes d'armoire pour empêcher le contenu d'en sortir.
- Disposez les articles lourds sur les tablettes du bas ou au sol.
- Prenez le temps de comprendre votre police d'assurance, ce qu'elle couvre en cas de dommages causés à vos biens ou d'interruption de vos activités.
- Pour en savoir plus sur la planification de la continuité des activités et de la reprise après sinistre, demandez à votre conseiller en prévention de vous envoyer les ressources suivantes :
  - Bulletin *Parlons prévention* – Planification de la continuité des activités
  - Bulletin *Parlons prévention* – Planification de la reprise des activités en cas de sinistre

---

## QUOI FAIRE **PENDANT** UN TREMBLEMENT DE TERRE?

### À l'intérieur

- Demeurez à l'intérieur.
- Trouvez un refuge, protégez-vous et accrochez-vous à quelque chose : réfugiez-vous sous un meuble lourd et solide, comme un bureau ou une table; protégez-vous la tête et le torse pour éviter d'être heurté par des objets en mouvement; et accrochez-vous à la structure sous laquelle vous avez trouvé refuge pour demeurer à l'abri jusqu'à la fin de la secousse.
- Si vous ne pouvez pas vous réfugier sous une structure solide ou si vous êtes dans un couloir, accroupissez-vous ou plaquez-vous contre un mur intérieur. Protégez votre tête et votre cou.
- Évitez de vous retrouver en face ou à proximité des murs extérieurs, des fenêtres, des entrées de portes, des étagères contenant des objets lourds, des luminaires et des objets accrochés aux murs.
- N'entrez pas dans un ascenseur et ne l'utilisez pas pendant un tremblement de terre! Si vous vous trouvez déjà à l'intérieur d'un ascenseur lorsque le tremblement de terre se déclenche, appuyez sur le bouton de l'étage le plus proche et sortez de là dès que vous le pouvez.

### À l'extérieur

- Si vous êtes dans un lieu bondé, déplacez-vous jusqu'à ce que vous trouviez un endroit sûr où vous mettre à l'abri, sinon vous risquez d'être piétiné par une foule en panique.
- Trouvez un endroit dégagé, loin des bâtiments susceptibles de s'effondrer. N'oubliez pas que les murs extérieurs peuvent être extrêmement dangereux.
- Ne vous approchez pas à moins de 10 mètres des lignes électriques tombées au sol.
- Si vous vous trouvez sur le littoral, réfugiez-vous à l'intérieur des terres ou plus en hauteur.

## QUOI FAIRE *APRÈS* UN TREMBLEMENT DE TERRE?

- Ayez en tête qu'il peut y avoir des répliques sismiques, c'est-à-dire de plus petits tremblements de terre, à la suite d'un grand tremblement de terre.
- Aidez ceux qui ont besoin d'assistance. Appelez les services d'urgence si vous ne pouvez pas vous approcher d'eux en toute sécurité.
- Évaluez l'état des lieux et soyez prêt à bouger s'il y a des structures instables ou des objets qui risquent encore de tomber ou de vous heurter.
- Surveillez les alertes mobiles et suivez les bulletins météo à la radio pour obtenir des instructions des autorités.
- Si vous avez besoin d'obtenir des services d'urgence, placez une affiche avec la mention « S.O.S » dans une fenêtre.
- Puisez dans vos trousse d'urgence pour obtenir des articles de première nécessité, comme des lampes de poche, des bouteilles d'eau et des trousse de premiers soins.
- Soyez extrêmement vigilant si vous détectez une odeur de gaz ou si vous voyez des déversements de matières dangereuses, des inondations, etc. Éloignez-vous des situations dangereuses.
- Coupez l'alimentation des services publics et débranchez les appareils électroniques de même que les lampes afin d'éviter qu'un incendie ne se déclenche à cause de dommages qui pourraient être causés.
- Portez des vêtements et des chaussures de protection, si vous en avez, pour éviter de vous blesser avec du verre brisé ou d'autres débris tranchants.
- Prenez des photos et notez les dommages structurels subis par vos bâtiments et vos véhicules pour faciliter les enquêtes et vos demandes d'indemnisation par la suite.

Les tremblements de terre sont des phénomènes naturels imprévisibles et peuvent entraîner d'énormes dommages matériels, des pertes d'exploitation et des dommages corporels. Cependant, en prenant les mesures appropriées avant, pendant et après un tremblement de terre, vous pourrez atténuer la gravité des effets.

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au **[www.northbridgeassurance.com](http://www.northbridgeassurance.com)**.

